

Avis ONF

Notre demande d'avis en date du 12/04/2024 auprès des services de l'Office National des forêts pour ce projet est à ce jour sans réponse.
Dès réception d'une réponse, cet élément sera mis en ligne.

Imprimé par CASTEL Stéphanie - DDTM 40/SNF/PFF

Sujet : Dossier C2024--026- SAS CENTRALE ORION 30 - Demande d'avis de l'Office National des Forêts- projet de défrichement sur la commune de LESPERON soumis à participation du public

De : CASTEL Stéphanie - DDTM 40/SNF/PFF <stephanie.castel@landes.gouv.fr>

Date : 12/04/2024 à 07:50

Pour : RETEAU Francois <francois.reteau@onf.fr>

Copie à : LARENAUDIE Corinne <corinne.larenaudie@onf.fr>, GUILLEMOTONIA Bernard <bernard.guillemotonia@landes.gouv.fr>, LANS Michel <michel.lans@landes.gouv.fr>, MOUSSET-LATINIER Martine <martine.mousset-latinier@landes.gouv.fr>

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint les documents concernant un dossier de demande d'autorisation de défrichement pour un projet de compensations écologiques suite à dérogation espèces protégées pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de LESPERON - Dossier n° C2024-026 (l'Etude d'Impact mise à jour + DEP + demande CERFA).

Il s'agit des parcelles référencées section C n°102p, 325p et section E n°1p pour une superficie totale de 23ha 89a 00ca. Ces parcelles appartenant à la collectivité relèvent du régime forestier.

Ce projet n'est pas soumis à étude d'impact et fait suite à une première autorisation avec enquête publique, il est par conséquent soumis à la participation du public par voie électronique.

Conformément à l'article R. 214-30 et suivants du code forestier, je vous saurais gré de bien vouloir me donner votre avis sur ce projet avant le 12 mai 2024.

En vous souhaitant une bonne réception,

Cordialement,

Stéphanie CASTEL
Service Nature et Forêt
Pôle Foncier Forestier

DDTM des Landes
351 Bd. Saint Médard, BP369 40012 MONT-DE-MARSAN
Tel : +33 5 58 51 30 63
www.landes.gouv.fr



**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer des
Landes

Le message a été envoyé avec Mélanissimo. Ses pièces jointes sont accessibles (pour la durée définie à l'envoi) uniquement depuis l'interface de l'application.

Pièces jointes:

2_Cerfa_13632-08_Avril 2022.pdf

EE_Lesperon_2024-03-06.pdf

14_231122 Arrêté DDEP Lesperon_compressé.pdf